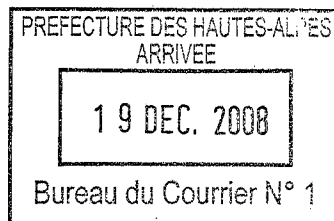


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Communauté de Communes des Deux Buëch

Séance du : 16 décembre 2008
Convocation du : 9 décembre 2008



Objet : *Frais de réception du Conseil Communautaire*

L'an deux mille huit, le seize décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni en mairie de Veynes, sous la présidence de M. Michel MESCLE, Président.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis Pelloux.

Etaient présents : R.Fournel, F.Reynaud, M. Barthélémy, R. Uzes, P. Schiazza, B. Faure, G. Lesbros, M. Mescle, J.-M. Bermond, R. Basset, J-F. Carré, M. Chautant, J.-C. Salles, G. Garcin, J-L. Pelloux, P. Aubin

Etaient excusés : Claudette Mézière, Joëlle Bernard, Fabrice Roux
Martine Barbet remplacée par Fabien Gascard

Le Président, Michel Mescle, propose d'annuler la délibération en date du 15 décembre 2004 : celle-ci prévoyait la prise en charge par la Communauté de Communes des Deux Buëch des frais de réception des conseils communautaires à hauteur de 110 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à la majorité la proposition du Président et le charge de son application à compter du 1^{er} janvier 2009.

Votants = 17
Pour = 15
Contre = 1
Abstention = 1

Ainsi fait et délibéré à Veynes, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président - Michel Mescle

